SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1er FÉVRIER 2021
À 20 H SUR LA PLATE-FORME ZOOM
EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation – Rénovations du 7014, Royal (ancien presbytère)
4. Période de questions 1 (30 minutes)
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 (modification taux 1.03 $ dans le dépôt du règlement sur le traitement des élus)
6. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2021
7. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
8. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
9. Dépôt – Rapport des montant des fournisseurs plus de 25 000 $
10. Dépôt de la décision – CMQ – Dossier N. Girard
11. Résolution: Avenant – Construction Envergure – Rénovation 7014, Royal
12. Résolution: Adoption – Règlement numéro 599-2021 modifiant le Règlement 570-2016 Établissement et l'administration des réseaux d'égouts
13. Résolution : Assemblée publique de consultation via ZOOM pour l'adoption du plan d'urbanisme, des règlements de zonage, de lotissement, de construction et de permis et certificats
14. Résolution : Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme à la MRC de l'Ile-d'Orléans
15. Résolution : Mandat – Comité – Bibliothèque David-Gosselin
16. Résolution : Nomination – Responsable – Bibliothèque David-Gosselin
17. Résolution : Abolition- Amendes – Bibliothèque David-Gosselin
18. Résolution : PLUMobile – quote-part 2021
19. Résolution : Appui – Recensement de 2021

20. Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats – Terrains à forte pente
21. Comptes à payer
22. Correspondance
23. Période de questions 2 (15 minutes)
24. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1630 -21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. PRÉSENTATION – RÉNOVATIONS DU 7014, ROYAL (ANCIEN PRESBYTÈRE)

Une présentation Power Point concernant la rénovation du 7014, Royal a été faite et est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS 1 (30 MINUTES)

Les élus présents et la directrice générale répondent aux questions au sujet de la présentation des rénovations du 7014 chemin Royal.

RÉSOLUTION NO : 1631-21

5. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2021

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO : 1632-21

6. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 JANVIER 2021

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2021 tel que rédigé.

7. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **JANVIER** 2021 : **12**
Coût des travaux : **657 788** $

8. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

9. DÉPÔT – RAPPORT DES MONTANTS DES FOURNISSEURS PLUS DE 25 000 $

Michelle Moisan, directrice générale et secrétaire-trésorière, ai déposé en date du 31 janvier 2021, le rapport des montants de plus de 25 000 $ versés aux fournisseurs de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Le rapport a été transmis aux membres du conseil municipal et peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité.

10. DÉPÔT DE LA DÉCISION – CMQ – DOSSIER N. GIRARD

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, je soussignée, Michelle Moisan, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la décision de la Commission municipale suite à l'enquête numéro CMQ-67471-01 dans le dossier de M. Nicolas Girard, conseiller municipal. Les sanctions s'appliquent à partir du 2 février 2021.

Le jugement a été transmis aux membres du conseil municipal et peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1633-21

11. AVENANT - CONSTRUCTION ENVERGURE – RÉNOVATIONS 7014, ROYAL

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de payer un montant de 15 928,66 $ à Construction Envergure à titre d'avenant au projet de rénovations de l'ancien presbytère sis au 7014 chemin Royal.

RÉSOLUTION NO : 1634-21

12. ADOPTION – RÈGLEMENTS NUMÉRO 599-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENTS 570-2016 ÉTABLISSEMENT ET L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Le procureur de la Municipalité ayant été consulté, cette résolution et ce règlement seront abrogés à la séance du 1er mars dans le but d'introduire une nouvelle numérotation des articles pour une meilleure précision. Un avis de motion et une nouvelle adoption du règlement seront faits.

RÉSOLUTION NO : 1635-21

13. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION VIA ZOOM POUR L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME, DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE PERMIS ET CERTIFICATS.

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents conviennent que la consultation publique suivra la période de consultation écrite pour l'adoption du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, lotissement, construction et permis et certificats se tienne le 12 avril prochain lors de la séance ordinaire du conseil municipal débutant à 20h (sur la plateforme ZOOM ou en personne selon les instructions de la Santé publique). Un avis public sera distribué à tous les foyers de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1636-21

14. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'URBANISME À LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

ATTENDU QUE l'*Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs* est effective depuis plus de 20 ans et que son renouvellement arrive à échéance le 31 décembre 2020;
ATTENDU QUE certaines municipalités de la MRC ont déposé, dans les délais, des avis de non-renouvellement ;

ATTENDU QUE les maires des six (6) municipalités locales membres de l'Entente ont entrepris une démarche de révision de celle-ci ;
ATTENDU QUE la démarche entamée a permis de faire le diagnostic de la situation et de préciser les attentes des municipalités locales ;
ATTENDU QUE les directeurs généraux des six (6) municipalités locales membres de l'Entente ont contribué à l'amélioration de celle-ci en collaboration avec la directrice générale et l'aménagiste de la MRC;
ATTENDU QUE le processus d'harmonisation des règlements d'urbanisme des six (6) municipalités est en cours et devrait être complété en 2021 ;
ATTENDU QUE la nouvelle entente devrait permettre d'atteindre de nouveaux objectifs soit :

- Améliorer l'efficacité de la gestion des permis et des autorisations en favorisant la communication directe entre les citoyens et les inspecteurs ;
- Permettre d'effectuer le suivi de l'entente et de proposer des interventions ciblées;
- Améliorer la communication entre les directions générales des municipalités locales, les inspecteurs et le responsable du service d'aménagement du territoire de la MRC;
- Centraliser les demandes de permis, par moyens technologiques ou en personne, au bureau de la MRC ;
- Améliorer le service à la clientèle et les procédures de travail, de communication, de gestion des plaintes et des suivis de dossiers municipaux ;
- Améliorer le respect de la réglementation notamment en accentuant la présence des inspecteurs sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'*Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme à la MRC de l'Île-d'Orléans* intervenue entre la municipalité de Sainte-Famille, la municipalité de Sainte-Pétronille, la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et la municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans remplace l'actuelle entente qui date de 2013.

QUE la mairesse, madame Debbie Deslauriers, soit autorisée à signer l'*Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme à la MRC de l'Île-d'Orléans.*

RÉSOLUTION NO : 1637-21

15. MANDAT – COMITÉ – BIBLIOTHÈQUE DAVID-GOSSELIN

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Laurent-de-l'Île d'Orléans** a mis sur pied une bibliothèque publique municipale en vertu de la résolution #1170, adoptée le 9 novembre 1978;

ATTENDU que la municipalité assume tous les pouvoirs de gestion de sa bibliothèque et exerce sa juridiction sur son fonctionnement, son personnel, son budget, son local et ses équipements, elle peut, par résolution, déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie à une personne physique, un comité, un organisme ou une régie en les mandatant à cette fin;

ATTENDU que la bibliothèque publique a pour mission de mettre à la disposition de toute la population de la documentation écrite ou autre, adaptée à l'époque, afin de permettre à chaque individu, quels que soient son âge et ses capacités, de parfaire sa culture, de poursuivre son éducation personnelle, de s'informer et de se recréer;

ATTENDU que la bibliothèque municipale est affiliée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches en vertu d'une entente de services.

ATTENDU que la présente résolution abroge toute résolution antérieure;

Il est **proposé par Joëlle Derulle**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de **Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans** mette sur pied un comité de bibliothèque formé d'au moins cinq membres qui sont des abonnés de la bibliothèque et des résidents de la municipalité auquel il reconnaît le mandat de voir spécifiquement à la planification, à l'organisation, à la promotion et au contrôle des activités, des services et des ressources de la bibliothèque municipale;

QUE les activités du comité de bibliothèque soient coordonnées par la personne responsable désignée par la municipalité;

QUE le comité de bibliothèque fasse en outre approuver par le conseil municipal le budget annuel d'opération de même que les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

QUE le comité de bibliothèque fasse appel au soutien technique et professionnel dispensé par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

QUE les membres du comité de bibliothèque soient reconnus aux fins de responsabilité civile comme employés municipaux non rémunérés dans l'exercice de leur travail relié à la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION NO : 1638-21

16. <u>NOMINATION – RESPONSABLE – BIBLIOTHÈQUE DAVID-GOSSELIN</u>

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité/la majorité** des conseillers présents que madame **Charlotte Bédard**, soit nommée responsable de la bibliothèque DAVID-GOSSELIN auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

RÉSOLUTION NO : 1639-21

17. <u>ABOLITION – AMENDES – BIBLIOTHÈQUE DAVID-GOSSELIN</u>

ATTENDU que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

ATTENDU que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

ATTENDU que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

ATTENDU que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis;

ATTENDU que le comité de bénévoles de la **Bibliothèque DAVID-GOSSELIN** recommande au conseil municipal d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'abolir les amendes à la Bibliothèque David-Gosselin.

RÉSOLUTION NO : 1640-21

18. <u>PUBMOBILE –QUOTE-PART 2021</u>

ATTENDU QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

ATTENDU QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des 6 municipalités de l'Île d'Orléans;

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2021 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 $
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 $
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 $
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 $
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 $
Laissez-passer mensuel ainé et étudiant (Externe)	70,00 $
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

ATTENDU QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2021, et que ces prévisions ont été adoptées le 12 novembre 2020 par résolution 2020-CA-40 de son conseil administratif;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a été établi à 9 170.88 $ représentant 4,92$ par habitant pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le 4,92$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Pouliot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2021, soit une somme de 9 170.88$ à PLUMobile.

RÉSOLUTION NO : 1641-21

19. APPUI – RECENSEMENT DE 2021

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l 'Île d'Orléans appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.qc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

20. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET AUTORISATIONS – TERRAINS À FORTE PENTE

Julien Milot donne avis de motion et le projet de règlement sur les permis et autorisations – terrains à forte pente est déposé. Ce dernier est disponible sur le site Internet de la Municipalité et peut être consulté au bureau municipal.

RÉSOLUTION NO : 1642-21

21. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine le paiement des comptes (**262 275,21** $) totalisant 262 275,21 $ pour le mois de JANVIER 2021 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Le montant des salaires n'étant pas disponible dû à un problème technique lors du transfert des fichiers, ce dernier sera entériné lors de la prochaine réunion

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1641-21.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

22 CORRESPONDANCE

Il n'y a eu aucune correspondance officielle.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS 2 (15 MINUTES)

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1643-21

24. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 42.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».